

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le mercredi douze septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de M. LECLAIR, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : M. REBUFFEL Jérôme pouvoir à M. YPEY Christophe
Mme DENICU Estelle.

ABSENTS : Mme BARON Stéphanie
M. GOMES David
Mme KANDIAH Ageetha
Mme PARANT Delphine
Mme SOULAT Christine

Après lecture du compte rendu du 30 mai 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. BOUFFAULT Jean

ORDRE DU JOUR :

- Délibérations transports scolaires
- Délibérations régularisations comptables
- Délibération cession de terrains communaux
- Information sur la rentrée scolaire
- Information sur l'Ecole de Musique
- Questions diverses
-

M. le Maire ouvre la séance et annonce la démission de son poste d'adjoint de M. Jean BOUFFAULT et en profite pour le remercier pour toutes ses actions menées au sein de la Commune durant de nombreuses années. M. BOUFFAULT restera cependant conseiller municipal jusqu'à la fin de son mandat.

M. LECLAIR demande à son Conseil d'accepter de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'accueil des gens du voyage. Le Conseil accepte à l'unanimité.

1/ Délibération Transports Scolaires

Sur proposition de M. le Maire le Conseil délibère à l'unanimité afin de continuer à prendre intégralement en charge le transport scolaire des enfants se rendant dans les écoles Primaire et Maternelle de la Commune.

Le Conseil délibère aussi à l'unanimité pour prendre en charge la participation des enfants se rendant dans les classes de SEGPA en taxi.

Enfin M. le Maire explique que le STIF avait oublié de nous facturer la participation de la Commune aux transports scolaires pour les années 2015-2016, 2016-2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler ce montant sur 2018, la participation pour le transport 2017-2018 sera réglée sur 2019.

2/ Délibérations régularisations comptables.

Sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal à l'unanimité délibère sur les opérations comptables suivantes :

- du compte de dépenses 2188 chapitre 21 vers le compte 2152 chapitre 21 pour 10 000 €
- du compte de dépenses 022 dépenses imprévues vers le compte 6247 Transports Collectifs pour 10 000 €

- Compte 2188 chapitre 041 en recette : + 444,00 €
- Compte 2115 chapitre 041 en dépense : + 444,00 €

- Compte 2112 chapitre 040 en recette : - 270 000,00 €
- Compte 2115 chapitre 040 en recette : - 130 000,00 €
- Compte 024 Produit de cession : + 400 000,00 €

3/ Délibération cession de terrains communaux.

Suite à la délibération qui avait été prise le 30 mai 2018 concernant la cession des terrains situés chemin du marais derrière l'ancien magasin Intermarché, M. le Maire demande à son Conseil de reprendre une nouvelle délibération, afin d'y ajouter la mention concernant l'avis des domaines.

M. BOUFFAULT intervient en précisant que s'il ne s'oppose pas à la construction de maisons individuelles et de deux collectifs sur le devant, pour lui la vente du terrain du fond situé actuellement sur une zone agricole lui semble prématurée tant que la révision du Plan Local d'Urbanisme n'a pas été validée. M. BOUFFAULT fait part de son inquiétude sur le fait d'installer dans le fond un parc de loisirs avec chalets en pensant que le promoteur, au cas où cette réalisation ne se fasse pas, pourrait insister pour que ce terrain devienne aussi constructible. Pour M. BOUFFAULT, une location serait plus judicieuse.

M. le Maire précise que l'acquéreur, la Société NCE IMMO est intéressée uniquement si elle achète l'ensemble des parcelles.

M. DUPERCHE en plein accord avec les propos de M. BOUFFAULT précise que pour que la parcelle située en zone agricole devienne zone de loisirs, une réunion avec les services de l'état est nécessaire ainsi qu'une enquête publique. Le devenir de cette parcelle semble vraiment incertain.

M. DUPERCHE en profite pour faire part de son mécontentement sur le fait que M. le Maire reçoive en général seul cette société sans aucune autre personne du conseil.

Après discussion le Conseil Municipal à la majorité des voix 11 voix Pour, 5 voix Contre (MM. BOUFFAULT, DUPERCHE, MMES BOURDIN, VILLIEZ, WOZNIAK)

1 Abstention Mme SEUROT décide d'autoriser M. le Maire à signer la promesse de vente d'un terrain situé chemin du marais cadastré AO 63, 64, 65, 66 et 388 pour une contenance de

4 hectares 39 ares et 68 centiares. Ce terrain sera vendu à la Société NCE IMMO pour un montant de 420 000 €, toute la viabilisation (voirie, assainissement, eau potable, électricité et éclairage public) sera à la charge de l'acquéreur. M. le Maire précise qu'il a demandé l'avis des domaines en date du 18 juillet 2018 et n'a reçu aucune réponse à cette demande.

M. le Maire évoque ensuite la vente du terrain situé derrière la Maison de Retraite à la Société NEXITY. Il indique qu'il s'est rendu en compagnie de deux adjoints et du Secrétaire Général de Mairie à Fontenay le Vicomte qui a réalisé le même type de bâtiments.

Ces logements sociaux de type intergénérationnel semblent d'une bonne qualité et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Une salle commune permet des rencontres entre les personnes avec propositions d'animations. M. le Maire indique qu'il serait intéressant que certaines associations Maissoises puissent intervenir dans cette structure afin de permettre à la Commune de bénéficier de l'octroi de 10% de logements supplémentaires. La part que la Commune pourrait attribuer serait donc de 30%.

Ce projet ne commencerait pas avant deux ans. M. le Maire précise qu'il a demandé l'avis des domaines le 3 septembre. Le prix de vente serait de 230 000 € pour ce terrain cadastré section AD 323 et AD 325 d'un contenance de 5 457 m² avec à la charge de l'acquéreur toute la viabilisation (voirie, eau potable assainissement, électricité et éclairage public).

Le Conseil délibère à la majorité des voix 16 pour et 1 abstention (M. Claude DUPERCHE).

4/ Aire de Stationnement gens du voyage.

Lors de la réunion de la Communauté de Communes des Deux Vallées a été adopté le schéma d'accueil des gens du voyage, M. le Maire informe que le Conseil doit aussi délibérer sur ce sujet. Il indique que l'état avait demandé que cette compétence soit obligatoire pour les Communautés de Communes. Après plusieurs réunions en Préfecture, un schéma d'accueil des gens du voyage a été établi, il s'avère que sur l'Essonne la seule communauté des Communes qui n'est pas concernée est la CC2V. Il n'y a donc aucune aire de stationnement à prévoir sur notre territoire.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour accepter cette proposition.

5/ Informations sur la rentrée scolaire.

Mme MOULINOUX précise que cette rentrée s'est bien déroulée, des travaux de changement des huisseries ont été réalisés à l'école Maternelle et à l'école Primaire un système de vidéosurveillance et de contrôle des entrées a été installé afin de répondre aux normes de sécurité dans le cadre du plan vigipirate.

6/ Information sur l'école de musique.

M. DUPERCHE indique que les travaux concernant le Syndicat de Musique des Deux Vallées sont terminés et qu'une réunion de fin de chantier sera programmée rapidement.

Une inauguration des locaux aura lieu le 6 octobre.

Toutes les entreprises ont parfaitement travaillé.

7/ Questions diverses.

M. BOUFFAULT revient sur le trafic routier dans Maisse. Il trouve qu'il y a de plus en plus de camions sur Maisse. Il serait primordial que le Conseil Départemental qui a abandonné son projet de déviation prévoit des aménagements sur la Commune. Les comptages qui ont été effectués par les services techniques du département sont loin d'être en phase avec ceux réalisés par notre ASVP. La nuisance est importante en ce qui concerne le bruit mais surtout la pollution pour les habitants de la Grande Rue. Une discussion s'en suit.

M. BOUFFAULT propose que l'intégralité du trafic poids lourds se fasse par le boulevard des Alliés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H 45.